

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINT-FRÉDÉRIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CATHY POULIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

RÈGLEMENT 280-12

CIRCULATION DES VEHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le Club Quad Amiante sollicite l'autorisation de la Municipalité de Saint-Frédéric pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Michel Fortin lors de la séance de ce conseil, tenue le 13 août 2012;

En conséquence, il est proposé par Michel Fortin et résolu à la majorité des membres du conseil que la Municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte le règlement numéro 280-12 intitulé « Circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux ».

Celui-ci a pour objet d'établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la Municipalité de Saint-Frédéric, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 11 septembre 2012

Cathy Poulin, Directrice Générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Poulin, Directrice Générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Frédéric certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 13h00 le 11 septembre 2012 aux endroits suivants : Bureau municipal – Bureau de poste.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 septembre 2012

Directrice Générale